

LETTRE D'INFOS



TOUTES LES INFORMATIONS SUR [HTTPS://LAROCHAJAUDY.BZH](https://larochejaudy.bzh)

DÉCEMBRE 2023, NUMÉRO 12



LE MOT DU MAIRE

CHÈRES CONCITOYENNES, CHERS CONCITOYENS,

MERCI. C'est ainsi que je souhaitais ouvrir ce petit mot à votre adresse. Merci à vous qui avez exprimé votre solidarité envers vos voisins, avec des personnes que vous ne connaissiez pas ou encore avec la commune, lors de la tempête Ciaran. En leur venant en aide, en nous aidant à dégager les routes, en prenant des nouvelles de celles et ceux qui avaient plus de difficultés à surmonter cet épisode, en apportant des repas chauds et des mots réconfortants, vous avez été spontanément solidaires ...

Merci aussi d'avoir été, majoritairement, patients et compréhensifs face à une situation complexe.

Cela n'a pas été simple pour tout le monde et quelques habitations ont attendu jusqu'à deux semaines pour se voir rétablir l'électricité, je ne parle même pas des réseaux de télécommunications.

Nous aussi, les élus et services, avons été mobilisés dès les premières heures de ce jeudi 2 novembre et le sommes encore ! Malgré cette mobilisation, nous n'avons pas la compétence pour réparer ni les lignes électriques, ni les réseaux de télécommunications... Nous relayons auprès d'Enedis, dont nous saluons le travail des agents, les problèmes dont nous avons connaissance. Nous avons parcouru la commune de long en large mais vous devez aussi contacter, en cas de problème, vos fournisseurs et opérateurs (Enedis au 09 72 67 50 29). *Suite page 2.*



LE MOT DU MAIRE

Nous allons remettre à jour la liste des personnes qui pourraient rencontrer des difficultés en cas de crises météorologiques ou autres et ajuster notre plan de sauvegarde communal.

Nos services au public, puisque le terme « service public » semble banni des discours politiques, sont mal en point et malgré les remerciements ou applaudissements qui leur sont adressés lors de crises, de plus en plus fréquentes, ceux-ci sont (sec ou à l'ail), le reste du temps décriés et font l'objet de critiques voire même coûteraient très chers à notre société de l'argent roi !

Mais combien rapportent-ils ? A combien chiffrerait-on la non éducation d'un enfant, la mort d'un autre ou d'un adulte faute de soins, l'accident causé par un manque d'entretien des routes, le déraillement d'un train faute de bon maintien en fonctionnement des voies, de nombreux anciens accueillis à l'hôpital faute d'EHPAD... Combien cela coûterait-il ???? Et qui paierait ???

La question est : Peut-on tout donner au privé au risque d'être privé de tout !

La réponse commune que nous devons toutes et tous crier est NON !

Nos territoires vivront, nos enfants y naîtront et y seront éduqués, nous y travaillerons et nous nous y divertirons, nous y vieillirons aussi dignement, nous y serons soignés comme il se doit tout au long de notre vie et lorsque le crépuscule de celle-ci pointera son nez nous serons accompagnés du mieux possible !

Nous souhaitons vivre sur un territoire vivant ! Nous, élus locaux, nous nous battons pour ces causes et là aussi, nous devons vous dire MERCI pour vos soutiens ! Cette fin d'année doit être joyeuse, le prix des cadeaux importe peu, un geste amical, une petite attention ou un merci peut aussi être un cadeau, tant pour la personne qui le reçoit que pour celle qui le donne.

LRJ (La Roche-Jaudy) fête Noël le week-end du 15, 16 et 17 décembre. Ce sera l'occasion pour moi de vous présenter mes meilleurs vœux, désolé, mes vœux avec un peu d'avance, une fois n'est pas coutume, le 16 décembre.



Pas de bonne année (personnellement j'ai trop de mal à digérer 2023), on sait que 2024 ne le sera pas ou du moins pas pour tout le monde !!!

Je suis pourtant certain que si nous unissons nos actions, nous réussirons à remettre le soin, la dignité, l'éducation, le logement, le bien manger, l'accès à la culture et aux loisirs et plus si affinité au cœur de nos territoires et de nos vies ! L'essentiel doit être là où il doit être, pour vous, pour nous et pas que pour eux !

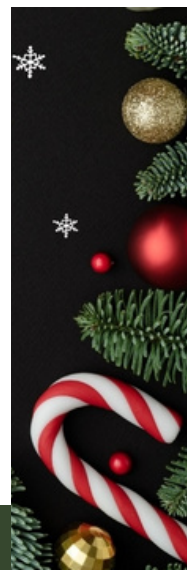
C'est sur cette note optimiste que je conclurai mon petit mot en vous assurant que les élus de La Roche-Jaudy, les membres du CCAS, le personnel communal et de l'EHPAD, les bénévoles, sont à l'œuvre tous les jours pour essayer de créer ou de maintenir un bien vivre ensemble sur votre commune.

J'en profite, en mon nom et au nom de toutes les personnes précitées, que je remercie pour leur investissement, pour vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année ainsi que la meilleure année possible pour 2024.

« *Nous ne pourrons jamais résoudre les problèmes de demain avec la pensée d'aujourd'hui.* », Albert Einstein



JEAN-LOUIS EVEN,
MAIRE DE LA ROCHE-JAUDY



Mairie de La Roche-Jaudy
Place du Pouliet
La Roche-Derrien
22450 LA ROCHE-JAUDY
Tél. : 02 96 91 36 31
accueil@larochejaudy.fr

Lettre d'infos N°12 réalisée par La Roche-Jaudy / décembre 2023

Photos fournies par les élus.
Illustrations : Canva, Freepik,
Storyset



A L'ATTENTION DES FAMILLES ET PARENTS D'ÉLÈVES



Le 6 octobre dernier, la municipalité a convié les parents d'élèves à une réunion d'information concernant la rentrée scolaire et le fonctionnement des services périscolaires au RPI La Roche-Derrien / Pommerit-Jaudy. Huit familles seulement étaient présentes. Nous avons évoqué les tarifs du restaurant scolaire, fait le point sur les missions des agents municipaux, la participation de la commune aux activités, et les investissements réalisés.

Accueils périscolaires du matin et du soir

Nous avons reçu des demandes d'élargissement des horaires. Malheureusement, après consultation, cette extension ne sera pas possible en raison de l'amplitude horaire journalière de nos agents qui dépasserait le cadre réglementaire légal.

Tarifs accueils périscolaires et cantine

Horaires garderie :

La Roche-Derrien : 7h30 à 8h35 et de 16h15 à 18h30

Pommerit-Jaudy : de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h30

Tarifs :

Tarif de la 1/2 h : 29 centimes pour un QF de 0 à 500 €

Tarif de la 1/2 h : 57 centimes pour un QF supérieur à 500€

Restauration scolaire :

Tarif du repas : 1€ pour un quotient familial de 0 à 1700€

Tarif du repas : 2€ pour un quotient familial de 1701€ à 2000€

Tarif du repas : 2.60€ pour un quotient familial supérieur à 2001€

Projets à venir, en collaboration avec la municipalité

Le projet de l'école Yvon Le Men (La Roche-Derrien), « Notre école, faisons-la ensemble », a été validé par la municipalité.

Un projet d'écriture intergénérationnel autour du Jaudy, en lien avec l'association Chant Manuel d'Yvon Le Men, et la poétesse Terez Bardaine, aura lieu à l'école de Pommerit-Jaudy et à l'EHPAD.

L'école de Pommerit-Jaudy participe également au programme MOBY.

La mairie propose également une aide financière aux voyages scolaires.

La municipalité consacre un budget moyen de 400 000€ par an aux écoles et à la restauration, hors investissement.

Aide aux devoirs

L'aide aux devoirs est assurée par des bénévoles, à l'école de Pommerit-Jaudy, pour les élèves à partir du CE2. Un souhait d'extension aux élèves dès le CP sur le site de La Roche-Derrien a été évoqué. Si vous souhaitez vous impliquer, vous pouvez contacter la mairie. Selon la loi du 8 juillet 2013, les devoirs à la maison, pour les élèves de primaire, peuvent être un travail oral, de lecture ou de recherche par exemple, ou des leçons à apprendre. Un espace est d'ores et déjà mis à disposition à la garderie de La Roche-Derrien pour les élèves qui souhaitent faire leurs devoirs. Les ATSEM présentes aident si besoin, cependant, elles ne peuvent se consacrer entièrement à l'aide aux devoirs, leur mission principale étant l'animation et la surveillance de la garderie (la garderie est assurée sur les deux sites de La Roche-Derrien et de Pommerit-Jaudy, et rassemble chacune plusieurs niveaux de classes).

Missions des ATSEM

Malgré la fermeture d'une classe, la municipalité a maintenu la présence des 3 ATSEM sur le site de La Roche-Derrien.

Elles assurent, en plus de leurs missions, des ateliers informatiques, accompagnent les voyages et sorties scolaires, proposent des animations et sorties hors temps scolaires (Boum des jeunes, atelier décors de Noël, sorties diverses...)

Et pour tous les jeunes

- Le Pass Jeune pour les activités culturelles et sportives
- Des sorties et animations Jeunesse ou intergénérationnelles sont organisées régulièrement.
- Les bibliothèques municipales sont accessibles gratuitement.
- Accueil de loisirs mercredi et vacances, organisé par Lannion Trégor Communauté, sur le site de La Roche-Jaudy.

Toutes les aides (voyages scolaires, Pass jeunes, animations et sorties) sont également accessibles, dans les mêmes conditions, quelle que soit l'école de l'enfant.

Les tarifs scolaires de l'école de Pouldouran sont gérés dans le cadre du RPI Pouldouran-Trédarzec, par la mairie de Trédarzec.





PERMANENCES URBANISME

Les permanences d'urbanisme changent : les lundi, mercredi et jeudi après-midi, de 13h à 16h.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



La bibliothèque est ouverte au public sur deux sites.

À Pommerit-Jaudy (dans l'enceinte de l'école) :

- le mercredi de 9h45 à 11h45
- le samedi de 10h à 12h
- le mardi de 16h30 à 18h30 pendant les semaines scolaires

À La Roche-Derrien (10 Place du Martray) :

- le mercredi et le samedi de 9h45 à 11h45.

Ouverte pendant les vacances scolaires. Gratuite.

RAMASSAGE DES CONTENEURS APRÈS LA COLLECTE

Pour la sécurité et la tranquillité des piétons ainsi que pour notre cadre de vie, **merci de ne pas laisser vos conteneurs sur la voie publique après la collecte !** Attention, conformément à la réglementation, laisser un conteneur ou un bac à ordures ménagères en permanence dans la rue vous expose à une amende, ainsi que la confiscation du bac ou conteneur ! (Art R644-2 du Code pénal).



NOMS SUR LES BOÎTES AUX LETTRES

Si votre logement a été construit après 1979, vous êtes dans l'obligation de posséder une boîte aux lettres normalisée. Ce qui inclut de mettre son nom sur sa boîte aux lettres. Le numéro de votre habitation doit également être lisible.



BESOIN D'AIDE SUR LE NUMÉRIQUE

Laëtitia Garlandezec, la conseillère numérique de notre commune, vous accompagne dans l'élaboration de vos démarches administratives en ligne (prise en main des sites officiels) mais également dans l'utilisation de vos appareils (smartphone, tablette, ordinateur). Grâce à l'appui d'un réseau national de conseillers numériques, elle répond à vos questions sur le numérique. Entre autres, elle vous aide :

- À transférer des photos depuis votre smartphone sur votre ordinateur ;
- À scanner des documents avec votre smartphone ;
- À utiliser les réseaux sociaux (WhatsApp, Facebook) ;
- À renommer et à classer vos documents de manière plus efficace ;
- À comprendre le vocabulaire du numérique ;
- À sécuriser votre usage du numérique (gestion des mots de passe...) ;
- Etc.

	Sans rendez-vous	Sur rendez-vous
A La Roche-Derrien (mairie)	Mercredi de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30	Mardi après-midi 3 créneaux A 14h, à 15h et à 16h
A Pommerit-Jaudy (mairie)	Lundi de 14h à 16h30	Jeudi matin 3 créneaux A 9h15, 10h15 et à 11h15

Pour prendre rendez-vous :

numerique@larochejaudy.fr
ou
au 02 96 91 36 31 (accueil).

Des ateliers collectifs de 4 personnes maximum ont lieu régulièrement, à La Roche-Derrien et à Pommerit-Jaudy, retrouvez le programme dans les mairies ou sur le site de La Roche-Jaudy.



L'INFO LOCALE

LA FIBRE ARRIVE SUR LA ROCHE-DERRIEN



L'entreprise sous-traitante chargée du déploiement de la fibre a rencontré les élus et a commencé les travaux sur la commune. L'installation devrait durer environ 2 mois et la fibre pourrait être disponible fin du 1er semestre 2024.

Après Pouldouran, Hengoat et une partie de Pommerit-Jaudy (l'autre partie dépend de Guingamp Paimpol Agglomération), nous pourrions dès lors presque tous être connectés à la fibre.

Nous déplorons tout de même que le passage en sous terrain n'ait pas été privilégié partout.

MIEUX SE DÉPLACER AU QUOTIDIEN... C'EST POSSIBLE ! AVEC KLAXIT

Sérénité et bonne humeur sont au rendez-vous de chacun de vos déplacements grâce à la communauté de covoitureurs de confiance Klaxit.

Klaxit est une application mobile, téléchargez-la sur votre smartphone !

Pour encourager le développement d'un réseau important de covoiturage, l'Agglo participe financièrement en prenant en charge une partie du coût des trajets.

Ainsi, tous les trajets en covoiturage réalisés sur l'application Klaxit et ayant pour origine ou destination l'une des 57 communes du territoire sont subventionnés par la collectivité.

Concrètement, les passagers voyagent pour 0.50€, quand les conducteurs sont de leur côté rémunérés entre 2€ et 3€ pour chaque passager transporté par trajet.

+ d'infos sur www.klaxit.com



AIRE DE LOISIRS INTERGÉNÉRATIONNELLE

Les travaux suivent leur cours avec un peu de retard du fait des intempéries. Cette aire de loisirs sera disponible à partir des vacances d'avril.

UN LIVRE DE PARTÂGES À HENGOAT

L'équipe de l'association Glad war dro Hengoat a consigné ses recherches thématiques dans un livre dont la rédaction a été confiée à la présidente Paulette Le Roux. Ce livre relate l'histoire de Hengoat, son évolution au cours des siècles, évolution du bâti, des coutumes, de la population. Recherches effectuées durant plus de vingt ans dans les archives communales et départementales, presse ancienne ... Commande possible par Tél au 06 88 85 44 51 ou par mail gladwardrohengoat@gmail.com



Texte et Photo : Patricia Henry

Le bureau avec Didier Le Dû, Marie-Odile Gours, Patricia Henry et Paulette Le Roux

ASSOCIATIONS



Demande de subvention
Merci de remplir le dossier que vous trouverez sur le site de La Roche-Jaudy ou en mairie.

Dossier à retourner pour le 31 janvier 2024 délai de rigueur à la Mairie de La Roche-Jaudy, Place du Pouliet, 22450 La Roche Jaudy ou par mail :

associations@larochejaudy.fr

Les dossiers de demande reçus après le 31 janvier 2024 ne seront pas étudiés.



L'INFO LOCALE

TARIF DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Message de Lannion-Trégor-Communauté.

“Pour rappel, Lannion-Trégor Communauté exerce la compétence assainissement collectif sur l'ensemble de son territoire et la compétence eau potable sur 39 communes (ce qui concerne Pouldouran). Hélas cette année encore, les tarifs 2024 vont augmenter d'un montant quasi équivalent à celui de 2023. Pour 20% du montant total, l'augmentation est due à notre politique volontariste liée au financement de nos investissements et aux évolutions du service pour permettre l'exploitation de l'ensemble de ces installations. Pour rappel, chaque année nous consacrons 19 millions € d'investissement en assainissement et 9 millions en eau potable conformément à notre plan pluriannuel d'investissement.

Mais, 80% de l'augmentation des tarifs proposée dans ce projet de délibération n'est pas due à des choix politiques, elle est subie, due aux hausses de charges liées à l'inflation avec principalement celles correspondant aux dépenses d'énergie qui ont été multipliées par 2,3 en deux ans. En effet en 2024, l'amortisseur énergétique qui capait nos factures à 75% n'est a priori pas renouvelé dans le projet de Loi de Finance et la prise en compte de toutes nos factures nous amènent à prévoir une hausse importante de nos frais de fonctionnement. Et comme une mauvaise nouvelle n'arrive jamais seule, la hausse des taux d'intérêt de référence a un impact fort sur notre dette contractée en 2023 ou par le passé par l'agglo ou chacune de vos communes ou syndicats avant le transfert. Ces derniers ont été multipliés par 2,5 en deux ans pesant lourd sur notre remboursement de la dette.

Au final, ces évolutions aboutissent à augmenter les factures des abonnés et usagers des services en moyenne de 8% en eau potable et de 17% en assainissement collectif. Dans le même temps, Lannion-Trégor Communauté a adopté une politique sociale de l'eau en partenariat avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie afin d'aider les bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidarité dans leur accès à l'eau pour l'hygiène et l'alimentation. Ils recevront une allocation eau sous la forme d'un chèque de 50 € afin de faire face à leur facture d'eau”.

Cédric Seureau, Vice-président chargé de l'Eau et l'Assainissement de Lannion-Trégor Communauté.

Hormis Pouldouran, la commune de La Roche-Jaudy dépend du syndicat d'eau de Kerloazec.

L'augmentation se limitera pour l'eau à 3% pour la part collectivité (Syndicat d'eau de Kerloazec qui finance le renouvellement des conduites) et 3,52% pour la part délégataire (SAUR).

SITUATION DE L'ÉGLISE D' HENGOAT

Information sur les études préalables

En décembre 2019, suite à des chutes en provenance de la voûte, l'église de Hengoat a dû être fermée au public pour une durée indéterminée, le temps de réaliser les études nécessaires pour comprendre les causes et réaliser les travaux.

Compte-tenu du mobilier inscrit ou classé au titres des monuments historiques, nous avons fait appel, en mai 2020, à un cabinet d'architecte spécialisé pour les études préalables. Celles-ci devaient être réalisées dans un délai de 6 mois.

Notre architecte nous a alors fait part d'une situation personnelle difficile, ayant entraîné des retards dans ses engagements professionnels. Nous nous sommes montrés compréhensifs, d'autant plus que les analyses et études étaient en cours sur le bâtiment de l'Eglise.

Depuis lors, nous n'avons pu obtenir que l'étude des sols, dont les résultats ne sont pas encourageants.

Après de nombreuses relances et mise en demeure de nous remettre les études et analyses, nous n'avons plus reçu de nouvelles de notre architecte. Nous avons alors saisi notre cabinet d'avocat pour faire valoir nos droits.

En conséquence de quoi, l'Eglise de Hengoat reste fermée au public. Nous déplorons vivement cette situation, et nous vous prions de croire en l'engagement du conseil municipal et des services de la mairie pour l'avancement et la bonne résolution de ce dossier.



Des permanences de la SAUR auront lieu au Syndicat d'eau de Kerloazec, 11 place de l'église à La Roche-Derrien, le lundi 22 et jeudi 25 janvier 2024 de 9h à 12h puis de 14h à 17h.



RETOUR APRÈS LA TEMPÊTE



La tempête Ciaran a été particulièrement violente sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté et sur La Roche-Jaudy, notre patrimoine arboré, sous toutes ses formes, a été lourdement touché. Après le temps de la sécurisation des lieux publics, les communes du territoire sont invitées à valoriser au mieux les bois récupérés (bois énergie, bois de paillage, etc.). Pour ce faire la commune, en collaboration avec LTC, met en place une plateforme de stockage sur la commune déléguée de Pommerit-Jaudy, Garden Vran à côté du boulodrome. Vous pourrez y déposer vos branches, troncs ou souches.

Modalités des stockages du bois sur les plateformes : Les souches ensemble, les troncs de plus de 60 cm de diamètre ensemble, les troncs et branches entre 60 et 7 cm de diamètre ensemble (en respectant une longueur de plus de 1,5 m) et enfin les branches de moins de 7 cm de diamètre ensemble.

Ces matériaux ligneux constitués en tas ou en andains seront (en fonction de leurs volumes) broyés puis, si la qualité le permet, transportés dans les zones de stockage communautaires en vue d'approvisionner les chaufferies du territoire. Le broyage sera pris en charge par Lannion-Trégor Communauté sous condition d'une bonne qualité des tas de bois (état sanitaire notamment). La collectivité se garde le droit de refuser toute livraison si celles-ci ne respectent pas les conditions de stockage (classes de diamètre ou type de matériaux mélangés). Merci donc de bien les déposer aux emplacements pré définis. Les produits issus du broyage reviendront gratuitement à Lannion-Trégor Communauté. Nous invitons donc les propriétaires à ramasser leurs branches et arbres tombés sur la voie publique avant le 15 décembre.

Vous êtes obligatoirement assuré contre les tempêtes

Si vous vous demandez si vous êtes assuré contre les tempêtes, la réponse est oui. *“Votre contrat habitation contient obligatoirement une garantie tempête”,* rappelle France Assureurs. Cette garantie tempête couvre *“tous les dommages causés par le vent qu’il s’agisse d’une chute d’arbre, d’un toit endommagé ou arraché, d’un mobilier détérioré par la pluie suite à un dommage de toiture...”*. Cette garantie tempête peut donc être activée, indépendamment de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, qui, elle, doit être officiellement déclarée par l'État, ce qui n'est pas le cas.

Comment déclarer vos dommages

Pour déclarer vos dommages, vous disposez d'un délai de trente jours (5 jours habituellement). Votre déclaration doit détailler les dommages subis et la liste de tous les biens endommagés. Pensez à rassembler autant de justificatifs que possible : photos des dégâts, factures des biens endommagés, actes notariés...

En fonction de la description des premiers dégâts, votre assureur vous dira si le passage d'un expert est nécessaire ou pas.

Et si jamais vous réparez par vous-même une partie ou la totalité des dommages, conservez vos factures d'achat de matériaux : « elles seront prises en compte par votre assureur », indique France Assureurs.

Prenez les mesures nécessaires pour éviter l'aggravation des dommages

Deuxième mesure urgente à prendre : éviter que les dommages ne s'aggravent.

Vous devez en effet

« *prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter l'aggravation des dommages subis par votre habitation* », conseille France Assureurs.

Sous combien de temps on se fait rembourser ?

Une fois votre déclaration remplie et envoyée, l'assureur vous fera une offre d'indemnisation, dont le montant dépendra de la valeur de reconstruction. Des franchises peuvent également s'appliquer, que ce soit pour les dégâts sur les véhicules ou sur mobilier.

Une fois un accord conclu entre les deux parties, le versement de l'indemnisation se fait en moyenne sous 30 jours, même si ce délai dépend du contrat souscrit et des dommages subis, et varie d'une compagnie d'assurances à une autre. Un acompte peut également être versé.



RETOUR APRÈS LA TEMPÊTE

À L'ÉCOUTE DES PERSONNES ISOLÉES

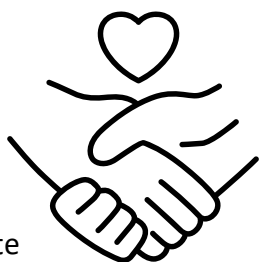
Nous venons de vivre un épisode violent de tempête qui a traversé toute la commune. Les élus se sont aussitôt mobilisés pour faire face à cette situation.

Des mouvements de solidarité ont émergé entre voisins, familles. Les élus encouragent toutes ces initiatives d'entraide.

Nous ne sommes pas à l'abri d'autres phénomènes à venir, tempêtes, grosses chaleurs, aléas climatiques...

Des personnes isolées, handicapées, loin de leur famille ont pu se sentir seules, démunies sans que les élus en aient eu connaissance par manque d'informations.

C'est pourquoi nous invitons toutes les personnes désireuses d'être contactées en cas de situations exceptionnelles à se faire connaître auprès de la Mairie par tél au 02 96 91 36 31 ou par mail accueil@larochejaudy.fr



LE BROYAGE DES VÉGÉTAUX

Nous sommes nombreux à avoir subi les affres de la tempête et à avoir de nombreuses branches à débarrasser. Les déposer en déchetterie n'est pas toujours la meilleure solution, les broyer est une solution possible, en voici les raisons.

Le broyage de végétaux consiste à réduire les débris de végétaux en petits morceaux. Cette opération peut être réalisée à l'aide de différents types de machines : broyeurs manuels, déchiqueteuses et broyeurs électriques. Le broyage concerne généralement les feuilles, les brindilles, les branches d'arbres et les arbustes. Ils peuvent être ramassés sur le sol ou coupés sur les plantes elles-mêmes. Ils seront ensuite déchiquetés et utilisés comme amendement du sol. Cela permet de favoriser une croissance saine des plantes et de réduire le besoin d'engrais chimiques. Le broyage s'utilise aussi dans la création de paillis qui permet d'isoler le sol, de le garder humide et de lutter contre les mauvaises herbes.

Les avantages du broyage de plantes

Le broyage de plantes présente de nombreux avantages, notamment la réduction de la quantité de déchets de jardin, l'amélioration de la qualité du sol, et bien d'autres encore.

- Il peut vous faire gagner du temps et de l'argent en réduisant le temps consacré aux travaux de jardinage.
- Le broyage limite la quantité d'engrais chimiques à utiliser dans le jardin.
- Il réduit la consommation d'eau en améliorant la qualité du sol et en permettant à l'eau d'être absorbée plus facilement.

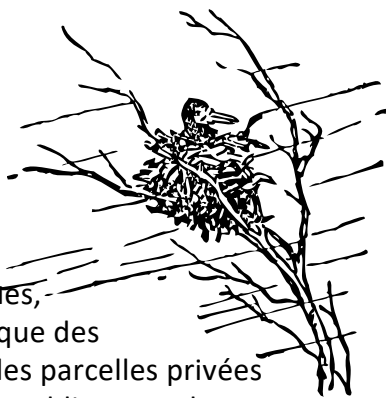
Nos conseils pour créer un compost riche en nutriments
La création d'un compost riche en nutriments peut améliorer la qualité du sol de votre jardin. Pour créer le meilleur compost possible, mélangez les végétaux broyés avec d'autres matières organiques, comme les déchets de cuisine, les feuilles et les tontes de gazon. En outre, veillez à ce que le compost reste humide et qu'il soit retourné régulièrement. Cela permettra d'aérer la matière et de s'assurer qu'elle se décompose correctement. Ajoutez également quelques cuillères à soupe d'engrais riche en azote au mélange pour accélérer le processus.

Enfin, le compost est prêt à être utilisé dans votre jardin au bout de quelques mois. Une texture sombre et friable vous indiquera que le matériau s'est entièrement décomposé et qu'il peut servir pour amender votre sol.

ÉLAGAGE

Suite à une intervention de nos services techniques, la commune a constaté que des plantations situées sur des parcelles privées surplombent le domaine public et rendent impossibles les interventions de maintenance ou de déploiement des réseaux de télécommunications.

A ce titre, la commune vous informe de la nécessité d'entretien (débroussaillage, coupe d'herbe, élagage et abattage) aux abords des routes afin d'éviter des situations accidentogènes ou des casses de matériel (gyrophare, rétroviseur..) sur les tracteurs ou véhicules de ramassage d'ordures ménagères. Cet entretien constitue une obligation légale à la charge du propriétaire, du fermier ou leurs représentants.





NOS VIEUX MÉRITENT MIEUX !!

Certaines personnes bien intentionnées, élu-e-s ou pas, s'étonnent que les Maires et élus de base que nous sommes se mobilisent à ce point pour nos anciens ! Ces mêmes personnes expliquent que ce n'est pas aux Maires de le faire ! Pourtant le dire c'est bien mais le faire c'est mieux ! Souvent ce sont ceux que j'appelle des "anti-tout" qui pour autant me font tousser un peu, beaucoup voire passionnément !

Alors si nous n'avions rien fait, nous les Maires aux indemnités ramenées à l'heure, une fois les frais divers et parfois avariés déduits, percevons moins de 5 €, que se serait-il passé !! Je me suis projeté au 1er janvier 2026 ! Comme tous les ans, en ce 1er janvier 2026, beaucoup d'entre nous vont commencer, pour la énième et peut-être dernière fois, à faire leur tournée de vœux ! Meilleurs vœux ! Bonne année ! Meilleurs vœux et surtout meilleurs vieux ! A titre perso, cette nuit, j'ai bien dormi, pas de fête en ces temps si incertains ! J'ai bien dormi, pas eu de problème sur la commune ! Malgré tous nos soucis, j'ai bien dormi, j'ai pris un petit cachet pour m'aider, histoire de bien remplir les poches des labos pharmaceutiques et j'ai bien dormi ! J'ai peut-être même dormi mieux que nos vieux ! Je me remémore ces temps où avec mes parents nous allions ici ou là souhaiter la bonne année aux anciens de la famille et c'est tout naturellement que je commence par l'EHPAD (encore sur pied) vers 11h avec mes trois bouteilles de pétillant !! Je pense à certains de mes collègues qui ont été contraint de fermer leurs établissements, qui ont démissionné pour cause de « je n'en peux plus » ou pire qui ne dorment plus la nuit ou qui en sont tombés malades !!! (Ce n'est pas que de la fiction !). En arrivant dans l'établissement, où il n'y a plus de direction comme partout ailleurs, je me rends bien compte qu'il n'y a du pétillant que dans mes bouteilles, cela fait déjà longtemps que les yeux des anciens et du personnel ne pétillent plus !!

Les larmes ont souvent remplacé les bulles ! Nos vieux ne seraient pas heureux !

Il y avait des arrêts cette semaine, certains membres du personnel, depuis quelque temps, alignent parfois, en dehors de toutes les normes, plus de 15h de travail d'affilé ! On paie les heures mais les conditions de travail sont devenues plus que limites !! Dans les groupes privés, c'est pire et depuis qu'ils ont racheté un grand nombre d'EHPAD publics et fixé des loyers variants entre 3000 et 4000 € par mois, qu'ils notent le personnel et les résidents, surtout ceux qui ne prennent pas les prestations supplémentaires tel que le massage des mains, l'option dessert ou l'option change +1 ou +2, les moins aisés sont rentrés chez eux ou

finissent leur vie à l'hôpital public toujours en très grande difficulté ! La situation est exécrable mais on ferme les yeux sur nos vieux, les priorités sont ailleurs !

Dans nos EHPAD, on n'en est pas là.

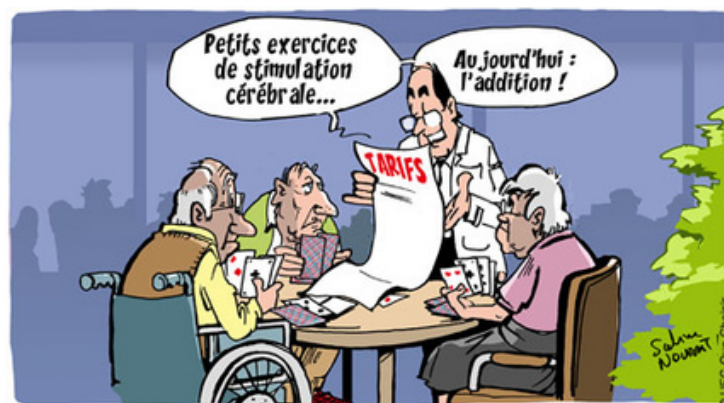
Pourtant le tome 2 du livre « Les fossoyeurs » nous met en avant en tant que gestionnaires responsables de ces établissements. Ils n'ont pas tort, on s'est laissé faire à coup de Crédits Non Reconductibles que l'Etat nous a injecté au compte-goutte pour nous endormir, nous en rendre dépendant et au final nous pousser à la soumission et la résignation ! Nous sommes dépendants des CNR, de l'Etat et celle ou celui qui rèle se voit couper les vivres !!!

Se taire et se terroriser, c'est mieux pour nos vieux ! Pour vivre vieux, vivons cachés !

Alors on fait avec, plus que 3 mois et hop, je plie les gaules !! En attendant, alors que la défenseure des droits entre autres préconisait 0,8 Equivalent Temps Plein par résident dès 2023 nous en sommes à 0,5 ! (0,66 autorisé, 0,74 ETP aujourd'hui avec personnel administratif et sans arrêts).

Du coup, les derniers petits déjeuners sont servis vers 11h ! Certains n'ont rien mangé depuis la veille 18h (17h à jeun). Certains résidents parmi les plus dépendants ne sont pas levés !

Les recommandations de bonne pratique, et le bon sens, préconisaient d'encourager les résidents à faire eux-mêmes les gestes du quotidien qu'ils étaient en capacité de faire. Ce n'est plus possible, on a accéléré la grande dépendance ! Il y a moins de mise aux toilettes, donc plus d'incontinence. En 2023 pourtant, un résident incontinent avait sa protection changée au moins 5 fois par 24h (un changement de protection avec une mini toilette intime prends environ 10 minutes).





NOS VIEUX MÉRITENT MIEUX !!

En ce 1er janvier 2026, on utilise des protections de plus grandes capacités et on espace les changes, jusqu'à ne plus faire que 3 changes par 24h, quand ce n'est pas moins.

Les conséquences sur le confort et l'état cutané sont visibles, c'est terrible ! Idem pour les repas des personnes les plus dépendantes qui en 2023 étaient donnés en 30 à 40 minutes, en prenant soin de séparer les aliments, même s'ils étaient moulinés. Pour gagner du temps et de l'argent, on a réduit ces temps de repas et regroupé les aliments dans une même bouillie, sauf peut-être le dessert mais c'est une option payante aussi chez nous !

Egalité, égalité !!!

Certains couchers sont, en 2026, faits au moment du changement de protection de l'après-midi (vers 16-17h), on repassera demain vers 10h ! De toute façon, certains résidents sont attachés dans leur lit la nuit sur prescription médicale de contention. On n'avait plus le choix mon gars !

Tous les déplacements avec les personnes prenaient du temps, utiliser les fauteuils systématiquement ont permis d'en gagner, au détriment de la préservation de la motricité.

On ne peut pas faire mieux mon vieux !

Le ménage n'est fait qu'un jour sur deux !!

Avant c'était mieux, mon vieux ! On a supprimé le poste d'animation, quelle tristesse ce genre de vieillesse ! On a supprimé les visites du matin, juste autorisée de 14 à 17h ! On confine tout le monde à la moindre gastro ! Il y a des hospitalisations à gogo quand les hôpitaux acceptent de prendre nos résidents ! Du coup, il y a de plus en plus de décès dans l'établissement, c'est dur pour tout le monde !

Les vieux ont mal ! Certain-e-s diront ironiquement que quand on a mal c'est qu'on est vivant ! Je préciserais juste que quand on ressent les maux des autres et qu'on écoute leurs mots, c'est qu'on est humain ! Et nous les Maires, nous sommes humains et bien vivants aussi !

En ce 1er janvier 2026, j'ai trinqué avec nos vieux ! Bonne année !!! Meilleurs vieux !!!

En ce 1er janvier 2026 j'ai trinqué avec nos vieux ! Et oui il y en a qui boivent et d'autres qui trinquent !

En ce 1er janvier 2026 j'ai regretté de n'avoir rien fait ! D'avoir cru que le grand âge serait une priorité !

D'avoir cru que l'héritage du vrai Conseil National de la Résistance ne serait pas piétiné ! J'ai regretté d'être Maire quand eux regrettaient sûrement d'être grand-père ou grand-mère !

En ce 1er janvier 2026, j'ai trinqué avec nos vieux ! J'en avais les larmes aux yeux !

En ce 1 er janvier 2026, je suis rentré et je me suis couché ! J'ai pris un petit cachet pour oublier et me suis juré de ne plus jamais dire bonne année ! Ce scénario correspond à de la maltraitance, force les professionnels à ne pas respecter les recommandations de bonnes pratiques. Si nous n'avions rien fait, si nous nous arrêtons, nous savons que ça va arriver et que ce sera certainement pire que ça !

Mais nous sommes en 2023 et moi, à notre action, j'y crois !

Notre action est légitime et nos constats partagés, y compris par la ministre, du moins en face de nous !!!! On ne peut pas nous forcer à suivre le courant en acceptant d'être alimenté au compte-goutte par des CNR, des dotations de dernières minutes ou encore une loi grand âge au rabais ! Seuls les poissons morts suivent le courant et que je sache nous ne sommes ni des poissons, ni morts !

Nous demandons des solutions pérennes !

Il ne s'agit pas de s'opposer ou de se dresser contre qui que ce soit !

Il s'agit au contraire de maintenir une pression suffisante, d'alerter, de faire valoir nos droits, d'être force de proposition, pour nos anciens, à domicile, en résidence ou en EHPAD et pour le personnel qui en a la charge ! Il en va de même pour l'accès aux soins à tous les âges et la suppression de nos hôpitaux ne va rien arranger !

Il s'agit aussi d'aider, d'aider à faire prendre conscience à la population, aux décideuses et décideurs de la nécessité de faire ce qu'il faut pour nos aînés en leur rappelant que l'avenir de la jeunesse c'est la vieillesse, que vieux commence par VIE et que la vieillesse doit être considérée comme une nuit qui tombe lentement et qui nous fait glisser doucement et sereinement vers la fin !

Voilà, nous ne pouvons pas vouloir des changements et faire toujours la même chose, ce serait contradictoire et nos citoyennes et citoyens attendent sûrement autre chose de nous !

Nos vieux méritent mieux !

Jean-Louis Even,
Maire de La Roche-Jaudy.



Le maire, Jean-Louis Even et la ministre des solidarités, Auréole Bergé lors du 105e Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France, à Paris (nov. 2023).





COMMUNICATION DU MAIRE

Nous déplorons le départ de la Charcuterie-Boucherie Unvoas sur la commune déléguée de La Roche-Derrien en La Roche-Jaudy.

Nous regrettons le manque de communication sur le sujet auprès des clients et de la commune malgré les bonnes relations que nous avons.

Le fonds de commerce n'a pas été non plus mis en vente.

Après contact pris par nos soins, des raisons personnelles et de manque de personnel seraient à l'origine de ce départ un peu précipité ou du moins pas du tout annoncé.

Aucun matériel n'a été laissé dans le bâtiment. Nous travaillons sur le sujet dans la précipitation pour vous permettre à nouveau de bénéficier d'un service similaire sur la commune déléguée de La Roche-Derrien.

Nous regrettons également la fermeture du restaurant Ty Mumu sur la commune déléguée de Pommerit-Jaudy.

Le départ de Carole et d'Eric s'est quant à lui fait en toute transparence et nous les en remercions. La situation économique n'était plus viable pour cette activité à cet endroit.

Nous leur souhaitons une pleine réussite dans leur nouvelle activité.



ARMELLE QUÉMENER

Armelle Quémener installe son camion à pizzas à proximité du bar-tabac Le Grall à La Roche-Derrien, les mardis de 17 h 45 à 21 h.

Autres jours

lundi à Plouëc-du-Trieux, le mercredi à Pleudaniel, le jeudi à Pouldouran et le vendredi à Saint-Clet, de 17h45 à 21 h.

Contact au 06 38 88 36 55



CLÉMENT HENRY

Menuiserie & agencement

Originaire de Pouldouran, Clément Henry installe son atelier à Pouldouran. Il propose ses services aussi bien aux particuliers qu'auprès des sociétés, sous deux activités : Pose de cuisine, de parquets, des travaux de bardage ou en extérieur pour une terrasse bois et aussi du mobilier sur mesure (bibliothèque, table, bureau, comptoir). Il travaille dans un rayon de 35 km, de Perros-Guirec à Paimpol.

Tél : 06 16 72 46 39 - coatarmor22@hotmail.com



GIREG LE CORRE

L'artisan, Gireg Le Corre s'est installé au 4 Kéranroux à Pommerit-Jaudy. Travaux de terrassement, d'assainissement et d'aménagement extérieur (particuliers et collectivités). Devis gratuit. Tel : 07 81 46 50 83 - gireglecorre@gmail.com ou sur sa page Facebook.





COMMERÇANTS, ASSOS & ARTISANS

NOUVEAUX SUR LE MARCHÉ DE POMMERIT-JAUDY TOUS LES LUNDIS À PARTIR DE 16 H

Jean-Yves Nicol propose des encens, ainsi qu'une centaine de thés et de tisanes classiques ou en assemblages dont des nouveautés de Noël.

Arnault Thuillier propose des savons artisanaux à l'huile de chanvre, à l'huile d'olive ou aux algues marines, des shampoings solides moussants à l'huile d'amande douce et à la glycérine végétale et depuis peu des crèmes hydratantes à base d'huile d'argan et de cire d'abeille. Produits sans conservateur et sans détergent.

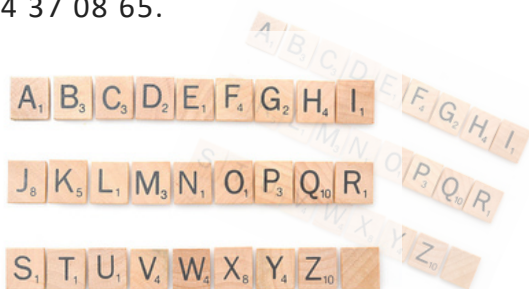
Nicolas Le Manchec propose ses burgers aux viandes fraîches et légumes de saison accompagnés de frites à la graisse de boeuf, de fromage et de sauce maison. Il propose aussi des prestations privées pour 30 à 200 personnes. Contact au 06 31 62 35 88.

NOUVELLE ASSO CULTURELLE

CLUB DE SCRABBLE DU PAYS ROCHOIS



Créé en juin et présidé par Serge Lucry de Pouldouran, le club compte 21 adhérents. Les adhérents se retrouvent à La Maladrerie le vendredi à 14 h, pour s'adonner à leur passion, le scrabble duplicate. Inscriptions encore possible au 06 24 37 08 65.



SYLVAIN ET GILDAS GUÉGOU

LIVRAISON DE REPAS À DOMICILE



Sylvain et Gildas GUÉGOU vous proposent la fabrication "FAIT MAISON".

Possibilité de livraison dans tout le Trégor. Sylvain et Gildas proposent également un service Traiteur pour tout événement. Contacts par Tél. au 06 11 89 77 17 ou 06 11 37 28 27. Mail : lpslt@gmail.com



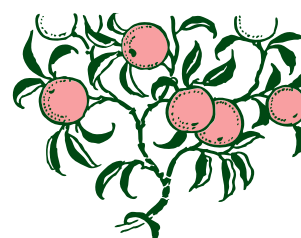
vous propose des buissons fruitiers sur La Roche-Jaudy.

En conversion biologique depuis juin 2023, la pépinière de Pommerit-Jaudy produit tous ses plants d'un an et de deux ans en plein champ et les vend racines nues en hiver – cassissiers, framboisiers, groseilliers à maquereau et sureaux. 35 variétés pour réjouir vos papilles ! Vente par correspondance et sur les marchés, du vendredi 15 décembre 2023 au dimanche 3 mars 2024.

Vous pouvez réserver vos plants dès aujourd'hui (Acompte de réservation 30% nécessaire).

Contact : Laurie Soucheyre ; pepiniere-viva-cite@francemel.fr ; Tél : 07 65 74 49 37 (merci de privilégier les sms).

Page Facebook : Viva Cité La pépinière des petits fruitiers





EXTRAITS DES DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX (3 JUILLET ET 9 OCTOBRE 2023)

Subvention passerelle Eiffel du domaine de Kermezen	Vote d'une subvention afin de permettre la réalisation de la rénovation de la passerelle Eiffel du domaine de Kermezen.
Droits de place	Révision des coûts des droits de place pour les commerces ambulants.
Subvention aux associations	Vote d'une subvention complémentaire aux associations suivantes : <ul style="list-style-type: none">• Union Fédérale des Anciens Combattants (130 €),• Association de scrabble (150 €),• Restos du cœur (suite aux difficultés rencontrées par l'association) (1000 €).
Subventions 2024	Demande de subventions auprès de différents organismes de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none">• DETR (Etat), Lannion-Trégor Communauté et PCC (Région) pour l'aménagement du centre-bourg de La Roche-Derrien,• DSIL (Etat) pour la réhabilitation des friches de la Roche-Derrien et voie douce.
Taxe annuelle sur les friches commerciales	Création d'une taxe sur les commerces abandonnés. Cette taxe sera de 20% du montant de la taxe foncière la première année, 30 % la seconde année et 40% la troisième année.
Cession des parcelles du lotissement Anjela Duval	Autorisation de vente des parcelles pour le nouveau lotissement Anjela Duval.
Division et acquisition des parcelles rue de l'Armor	Acquisition de parcelles dans le cadre de la création de la voie douce rue de l'Armor.
Motion de soutien au mouvement de contestation des Maires concernant les EHPAD	Réalisation et vote d'une motion de soutien au mouvement de contestation des élus locaux concernant les difficultés actuelles des EHPAD publics territoriaux.
Convention de participation aux frais d'avocat – Étude juridique EHPAD	Acceptation par la mairie de porter l'étude juridique pour le combat des EHPAD, avec remboursement de la part des collectivités partenaires.
Avis Projet Régional de Santé	Émission d'un avis concernant le Projet Régional de Santé de l'ARS. Cet avis est négatif, au vu du manque de moyen mis en avant par l'ARS pour atteindre ses objectifs fictifs et non réalistes.
Subvention complémentaire CCAS	Vote d'une subvention complémentaire de 10 000 € pour le CCAS.
Convention remboursement Ti Jikour	Acceptation par la mairie de porter la procédure de défense contre l'assignation en référé de la part de Bernard Ben Saïd et du groupe AVEC.
Fixation d'amende administrative pour les dépôts sauvages de déchet	Mise en place d'une amende pour les dépôts sauvages de déchets sur la commune de La Roche-Jaudy. Le montant de cette amende est de 1000 €.
Projet d'Aménagement et de développement durable (PADD)	Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de Lannion-Trégor Communauté.



TARIFS 2024 DES LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES

PETITE SALLE (PETITE MALADRERIE ET SALLE BESSE)	LRJ	Extérieurs
1/2 journée	30€	90€
Journée	60€	180€
Week-end (du vendredi 17h au lundi 9h)	120€	360€
Association (uniquement LRJ)	Gratuit	
Enterrement (habitants)	Gratuit	

SALLE MOYENNE (GRANDE MALADRERIE, SALLE DES FÊTES HENGOAT ET SALLE PÉRISCOLAIRE POULDOURAN°)	LRJ	Extérieurs
1/2 journée	40€	120€
Journée	80€	240€
Week-end (du vendredi 17h au lundi 9h)	160€	480€
Association (uniquement LRJ)	Gratuit	
Enterrement (habitants)	Gratuit	

GRANDE SALLE (SALLE DES FÊTES POMMERIT-JAUDY ET DE LA ROCHE- DERRIEN)	LRJ	Extérieurs
1/2 journée	75€	225€
Journée	150€	450€
Week-end (du vendredi 17h au lundi 9h)	250€	750€
Association (uniquement LRJ)	Gratuit	
Enterrement (habitants)	Gratuit	

COÛT COMPLÉMENTAIRE	LRJ	Extérieurs
Remplacement de clé (logement ou salle)		20€
Forfait chauffage (salle des fêtes Hengoat/La Roche- Derrien/Pommerit-Jaudy) Du 15 oct. au 15 avril		50€
Forfait chauffage (autres salles) Du 15 oct. au 15 avril		25€
Forfait ménage		20€ l'heure
Caution	500€	1 000 €



DANS LE RÉTROVISEUR COMMÉMORATIONS DU 11 NOVEMBRE

Comme tous les ans, les cérémonies du 11-Novembre ont été célébrées sur les quatre communes déléguées que comptent La Roche-Jaudy. Après le dépôt de gerbes de fleurs et l'Hymne national, les enfants ont lu le message de l'Union française des anciens combattants (Ufac) et des poèmes, les maires délégués ont lu le message de Sébastien Lecornu, ministre des Armées, et de Patricia Mirallès, secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la mémoire. Le maire de La Roche-Jaudy, Jean-Louis Even a profité de ces cérémonies pour rappeler les rassemblements prévus partout en France dimanche 12 novembre contre l'antisémitisme. Un vin d'honneur a ensuite été servi à la mairie de Pommerit-Jaudy et à La Roche-Derrien.



Eden et Anaïs (CM2) de l'école de Pouldouran lisant le message de l'UFAC à la cérémonie de Pouldouran



Cérémonie à Hengoat avec les jeunes porteurs drapeaux Corentin Loyer (15 ans) de Pommerit et Théo Carvennec (23 ans) d'Hengoat.



Cérémonie à Pommerit-Jaudy



Cérémonie à La Roche-Derrien

À VENIR ANIMATIONS COMMUNALES

Festival Courtoujours, mercredi 17 janvier à 20h à la salle des fêtes de La Roche-Derrien.

Séance Patinoire, le 24 février 2024. Participation de 5€. A partir de 8 ans jusqu'à 20 ans. Limite des inscriptions : 31 janvier 2024. Bulletin d'inscription sur le site ou en mairie.

Sortie intergénérationnelle à Océanopolis de Brest le samedi 23 mars. Sortie familiale, les enfants devront être accompagnés. Départ au matin, pique-nique à la charge de chaque participant. Tarif à venir.

Après-midi Jeux intergénérationnels, les mercredis 7 février, 3 avril et 5 juin à la salle des fêtes de Pommerit-Jaudy, animés par la ludothèque de Langoat, suivis d'un goûter.



Prochains Jeudis du Jaudy

Jeudi 25 Juillet à Pouldouran,
Jeudi 1 Août à Hengoat,
Jeudi 8 Août à Pommerit-Jaudy,
Jeudi 22 Août à La Roche-Derrien.

UN DEVOIR DE MÉMOIRE RESPECTÉ



Les enfants et les enseignants de l'école Sainte Catherine et du RPI de La Roche-Derrien et de Pommerit-Jaudy ont rendu hommage aux anciens combattants lors des cérémonies de La Roche-Derrien et de Pommerit-Jaudy aux côtés des élus et des porteurs de drapeaux.





LA ROCHE-JAUDY FÊTE NOËL DU 15 AU 17 DÉCEMBRE

VENDREDI 15

Repas des anciens, à 12h30.

Inscription avant le 8 décembre en mairie.

A la salle des fêtes de La Roche-Derrien (pour des raisons logistiques (école et cantine)).

Gratuit pour les 68 ans et +. Tarif accompagnant : 26€.

Bal dansant à suivre. Pas de livraison. Possibilité de transport des personnes sur demande en mairie. Pour les + de 85 ans qui ne peuvent pas venir au repas, un petit cadeau leur sera remis par les élus et les membres du CCAS lors d'une visite la 2e semaine de janvier.

SAMEDI 16

Vœux du maire, à 18h30.

Les habitants sont tous invités à la salle des fêtes de La Roche-Derrien.

Concert avec Les Poules à Facettes, à 20h30.

Gratuit. Présence d'un Food Truck (Fish & Chips).

DIMANCHE 17

Spectacle de Noël, à 15h.

A la salle des fêtes de La Roche-Derrien, avec "Zip Zap" pour petits et grands.

SAMEDI 16 & DIMANCHE 17
Manège pour enfants.

Place de la Poste de La Roche-Derrien.

Gratuit.

